



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

| |
|---|
| Cent trentième session |
| 22-26 mars 2021 |
| Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017) |
| Réponse de la Direction |

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06570 52060
Courriel: DDG-Semedo@fao.org

Les documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

1. La Direction se félicite de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (objectif de développement durable (ODD) 13), qui comporte aussi une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique ainsi que de la contribution de l'Organisation aux engagements de l'Accord de Paris. La Direction a conscience que l'évaluation a été réalisée dans des conditions exceptionnellement difficiles qui ont empêché l'équipe de mener des recherches et une analyse plus approfondies, en particulier sur les aspects liés aux activités de terrain, et félicite cette dernière d'avoir adapté ses travaux pour pouvoir présenter un ensemble utile de propositions d'amélioration. La Direction constate également avec satisfaction que l'évaluation donne une description positive des efforts fournis pour prêter un appui plus exhaustif et plus intégré et expose bien l'avantage comparatif de la FAO, le potentiel à exploiter et les défis qu'il lui faudra relever pour contribuer pleinement à la concrétisation de l'action pour le climat et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

2. La Direction se félicite du fait que l'équipe d'évaluation ait reconnu le rôle unique et essentiel de la FAO au niveau mondial s'agissant de défendre, promouvoir et appuyer la mise en œuvre, dans le domaine de l'agriculture, de mesures visant à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets dans tous les secteurs agricoles (cultures, élevage, forêts, pêches et aquaculture). Bien que la FAO ne soit directement responsable d'aucun indicateur de l'ODD 13, l'évaluation confirme l'importance de la vaste action menée par l'Organisation en vue d'emprunter des voies de développement à faible intensité de carbone et de parvenir à un développement agricole résilient face au climat. La majorité de l'action de la FAO, centrée sur la production agricole, la zootechnie, les forêts, les pêches ou les systèmes alimentaires, a des répercussions sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Bien qu'elle contribue au premier chef à d'autres objectifs mondiaux, tels que l'élimination de la pauvreté (ODD 1), la faim zéro (ODD 2), la réduction des inégalités (ODD 10), la vie aquatique (ODD 14) et la vie terrestre (ODD 15), la FAO contribue aussi à l'action pour le climat (ODD 13) et à l'ensemble des ODD.

3. Le rapport formule 12 recommandations, qui sont toutes acceptées par la Direction, avec les observations ci-après. L'évaluation et ses recommandations arrivent à point nommé, compte tenu de l'avènement du second cycle quinquennal d'une action pour le climat encore plus ambitieuse menée par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris, et de l'accélération des efforts de la communauté internationale en faveur de cibles et actions plus ambitieuses au niveau des villes, des régions, des entreprises, des investisseurs et de la société civile.

4. En ce qui concerne la vision, la mission, la stratégie et le plan d'action (recommandations 1 et 2) de la FAO, la Direction accueille favorablement ce qui est préconisé et souscrit à l'idée que l'Organisation doit renforcer son impact en adressant un même message au sein des forums internationaux et dans son action au niveau national, dans la droite ligne du nouveau Cadre stratégique de la FAO (2022-2031). La Direction se félicite de ce que l'équipe d'évaluation ait salué les réalisations positives au regard de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017) et prend note de la recommandation suggérant de s'employer à concrétiser l'ODD 13 dans la perspective du Programme 2030. La Direction convient également que l'action pour le climat doit être systématiquement intégrée dans l'ensemble des bureaux et à tous les niveaux de l'Organisation. La prise en compte de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique dans le nouveau Cadre stratégique aidera à intégrer et coordonner les différentes actions de lutte contre le changement climatique menées aux niveaux du Siège, des bureaux régionaux et sous-régionaux, et des bureaux de pays de l'Organisation (recommandation 3). De surcroît, la Direction prend note de la recommandation 9 de l'évaluation, qui invite à investir dans une nouvelle approche programmatique en vue de créer des programmes stratégiques, à long terme, intégrés et centrés sur l'action pour le climat, afin d'éviter la fragmentation et d'accroître les retombées à vaste échelle sur les paysages, les systèmes alimentaires et les sociétés.

5. La Direction salue la recommandation en faveur de l'adoption, de manière intégrée et holistique, d'une approche des systèmes alimentaires qui soit cohérente, durable, inclusive, et soit axée sur de faibles émissions et la résilience face au changement climatique (recommandation 6). La Direction, en rappelant que le discours stratégique qui guide le nouveau Cadre stratégique est que la FAO s'emploiera à soutenir la réalisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres sans que nul ne soit laissé pour compte, reconnaît également l'importance d'intégrer ces principes. Elle se félicite en particulier des conclusions et recommandations visant à assurer l'autonomisation des groupes vulnérables et des acteurs souvent laissés pour compte, en particulier les femmes, les jeunes et les peuples autochtones

(recommandations 7 et 8), soulignant que le principe garantissant que nul ne soit laissé pour compte s'inscrit dans la droite ligne des thèmes transversaux de la jeunesse, du genre et de l'inclusion qui, avec l'ODD 10, sont les piliers fondamentaux du nouveau Cadre stratégique de la FAO (2022-2031).

6. En ce qui concerne la mesure, le suivi et la communication des progrès, (recommandations 4 et 5), la Direction reconnaît la nécessité d'améliorer la manière dont la FAO quantifie sa contribution à l'ODD 13 et dont elle en rend compte, et de mieux cibler le portefeuille de projets sur la question du changement climatique en veillant à s'inscrire dans la perspective des cibles des ODD et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de marqueurs de la politique de lutte contre le changement climatique.

7. La Direction souscrit à la conclusion selon laquelle la mise en place et la consolidation de partenariats avec des parties prenantes multisectorielles renforceront les capacités des institutions d'exécuter le Programme 2030 et l'action pour le climat (recommandation 10).

8. La Direction se félicite de la recommandation visant à renforcer les capacités et les connaissances des employés de la FAO en matière de changement climatique, y compris dans les bureaux décentralisés, et à ce que soit établi un système de gestion des connaissances plus solide entre le Siège et les bureaux décentralisés (recommandation 11).

9. En ce qui concerne le rôle de la FAO au niveau international, la Direction accueille avec satisfaction la recommandation préconisant que l'Organisation devienne un ambassadeur mondial de l'adoption d'approches intégrées en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture (avec des systèmes alimentaires inclusifs et durables clairement axés sur le climat), ainsi que de gestion des espaces terrestres et marins (recommandation 12). La Direction est d'accord avec l'idée qu'une stratégie de communication à destination du grand public et du public spécialisé doit être élaborée, conformément à la vision, à la mission et à la stratégie de la FAO en matière d'action pour le climat.

10. Les 12 recommandations sont acceptées, et des informations concernant les mesures prévues pour y donner suite sont présentées dans le tableau ci-après.

Réponse de la Direction à l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017) - Matrice

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|---|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>Recommandation 1: Pour offrir aux publics internes et externes une vision claire et ambitieuse de ses priorités, de sa position institutionnelle et de sa programmation, la FAO devrait élaborer un discours institutionnel sur le changement climatique et les systèmes agricoles et alimentaires qui devrait être pleinement reflété dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO (2022-2031); guider la Stratégie révisée de la FAO relative au changement climatique (voir recommandation 2); et se répercuter sur les programmes, structures, partenariats et processus à tous les niveaux, de l'échelle mondiale à l'échelon local. Ce discours institutionnel devrait en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. décrire la vision (état désiré) et la mission (engagements pris pour concrétiser cette vision) de la FAO ainsi que sa politique d'ensemble en matière d'action pour le climat; ii. accorder à l'ODD 13 la même importance qu'aux autres ODD prioritaires de la FAO, faute de quoi les contributions de l'Organisation aux ODD 1, 2 et 10 pourraient s'en trouver affectées; iii. reconnaître l'urgence de la crise climatique en cours et y répondre; iv. inspirer et diriger l'action et les partenariats de la FAO en expliquant pourquoi et comment l'Organisation cible le changement climatique par l'intermédiaire de ses objectifs stratégiques, de ses programmes prioritaires, de ses dialogues sur les politiques aux niveaux international, régional et national, de ses actions sectorielles techniques, et de ses activités d'aide aux Membres; | Acceptée | <p>Le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) coordonnera l'élaboration d'un discours institutionnel sur le changement climatique afin de reconnaître l'urgence de la crise climatique et d'y répondre. Ce discours sera pleinement intégré au Cadre stratégique de la FAO (2022-2031) et au domaine prioritaire de programme proposé sur les systèmes agroalimentaires résilients face au climat, pour répondre spécifiquement à la recommandation, mais aussi aux autres domaines prioritaires de programme plaçant le changement climatique au premier plan.</p> <p>OCB défendra aussi le rôle fondamental de l'ODD 13 pour la réalisation de l'ensemble des ODD, en particulier les ODD 1, 2 et 10, auxquels le nouveau Cadre stratégique de la FAO (2022-2031) accorde une place centrale.</p> | OCB, OSP | Mi-2021 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|---|---------------------------|--------------------|---|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>v. décrire comment la FAO ciblera la transposition à plus vaste échelle de l'action pour le climat et contribuera à l'ODD 13, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai dans l'ensemble de ses travaux sur les systèmes agricoles et alimentaires (cultures, élevage, forêts, pêches et aquaculture, et chaînes de valeur alimentaire, entre autres); et</p> <p>vi. contribuer à la création d'une culture de la FAO en matière de changement climatique.</p> | | | | | |
| <p>Recommandation 2: Pour améliorer sa contribution à l'ODD 13, la FAO devrait formuler une nouvelle Stratégie relative au changement climatique en s'appuyant sur les réalisations positives et les enseignements tirés de sa Stratégie relative au changement climatique de 2017, en mettant l'accent sur la réalisation de l'ODD 13 et d'autres cibles connexes du secteur de l'agriculture, et en veillant à un meilleur alignement avec le Programme 2030 et ses aspects transformationnels. Cette nouvelle Stratégie devrait être pleinement intégrée au nouveau Cadre stratégique de la FAO et à ses objectifs et cibles, et devrait inclure une théorie du changement définissant la manière dont la FAO prévoit d'atteindre les objectifs d'action pour le climat d'ici 2030.</p> <p>Pour mettre la Stratégie en pratique, la FAO devrait élaborer un plan d'action quinquennal assorti d'objectifs, de cibles, d'indicateurs, d'un calendrier, d'une définition des responsabilités et des risques, d'actions de suivi et de rapports harmonisés. Le renforcement institutionnel, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources de la FAO (recommandations 9, 10 et 11) seront des conditions préalables au succès de ce plan. L'ensemble du processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie et du</p> | Acceptée | <p>OCB dirigera et coordonnera l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique, en lieu et place de la stratégie en vigueur, qui date de 2017, au moyen d'un processus de consultation inclusif faisant participer les Membres, ainsi que les organes directeurs pertinents et les organes relevant de l'article XIV de la FAO, cette nouvelle Stratégie devant guider l'action de la FAO relative au changement climatique à compter de 2022.</p> <p>Cette Stratégie comportera une théorie du changement et un plan d'action qui seront mis en œuvre en étroite coopération avec les bureaux décentralisés de la FAO dans le but de répondre aux besoins et priorités des gouvernements.</p> <p>Le calendrier d'élaboration de la nouvelle Stratégie sera défini en coordination avec le Comité d'évaluation.</p> <p>Un cadre logique et une matrice d'évaluation destinés à assurer le suivi des résultats, à en garder trace et à en rendre compte, seront élaborés dans</p> | OCB, Scientifique en chef | 2022 (à confirmer) | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|---|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>nouveau plan d'action devrait être mené par OCB tout en étant très inclusif, avec la participation de toutes les divisions et bureaux de la FAO au Siège et au niveau décentralisé.</p> <p>La nouvelle Stratégie relative au changement climatique devrait:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. trouver comment obtenir des résultats à moyen et long terme et faire le lien entre ces deux échelles; assurer le suivi et l'évaluation des réalisations institutionnelles; définir et suivre les hypothèses de départ pour une gestion adaptative; dégager des compromis et des synergies, en assurer la gestion, et anticiper les risques systémiques; ii. prévoir des indicateurs et des cibles harmonisés avec ceux du nouveau Cadre stratégique de la FAO et du Programme 2030, et alignés sur les étapes de l'Accord de Paris et du Cadre de suivi de Sendai, en évitant la fragmentation du suivi et de la communication des progrès; iii. envisager de désigner des parties prenantes externes multisectorielles comme partenaires clés de sa mise en œuvre (voir la recommandation 10 sur les partenariats); iv. promouvoir une action pour le climat qui soit multisectorielle, consciente des risques, anticipatrice, adaptative et transformatrice, en expliquant comment faire face aux risques climatiques (y compris aux événements extrêmes ou à développement lent) en fondant la programmation sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et comment dégager des compromis et synergies en lien avec les travaux menés dans le cadre d'autres ODD; v. faire le lien, tant d'un point de vue stratégique qu'opérationnel, entre la question du climat et d'autres | | l'alignement du Cadre stratégique de la FAO (2022-2031) et du Programme 2030. | | | |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|---|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>domaines d'action de la FAO, notamment ceux relevant de la responsabilité directe d'OCB, à savoir la biodiversité, l'environnement et l'énergie (sans toutefois s'y limiter); et</p> <p>vi. mener une évaluation des besoins en vue d'élaborer et de rendre opérationnel un plan de mobilisation des ressources comportant un budget de base et un financement externe de l'action pour le climat, conduisant à des plans de financement réalistes passant par des accords de partenariat diversifiés.</p> | | | | | |
| <p>Recommandation 3: Ancrée dans le discours de la FAO sur le changement climatique et reflétée dans sa nouvelle Stratégie relative au changement climatique, l'action climatique (qui comporte des activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, tenant compte de l'incidence des événements climatiques extrêmes et des événements à développement lent) devrait être systématiquement intégrée à toutes les divisions thématiques et à tous les niveaux des bureaux de la FAO (Siège, bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays). Cette intégration devrait s'accompagner d'une action de coordination et de conseil auprès de tous les bureaux et à tous les niveaux afin d'inscrire les procédures dans le cycle de projet, l'assurance qualité et les mécanismes d'apprentissage. Il convient de veiller à:</p> <p>i. viser des résultats positifs pour le climat pour tout type d'intervention, qu'il s'agisse d'activités d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de ses effets (tenir compte par exemple de la possibilité de porter à leur maximum la réduction des émissions, la réduction des risques et de la vulnérabilité pour les communautés et écosystèmes, et les synergies entre les ODD afin de multiplier les bénéfices collatéraux), en vue de favoriser</p> | Acceptée | <p>OCB coordonnera l'élaboration d'un plan opérationnel en vue d'intégrer la lutte contre le changement climatique à l'action de la FAO à tous les niveaux, y compris en prenant en compte les risques pour le climat dans le système de mesures de sauvegarde environnementales et sociales et dans le cycle de projet.</p> <p>La prise en compte systématique des questions relatives au changement climatique dans la programmation et les activités opérationnelles de la FAO sera assurée au moyen:</p> <p>a) de la mise en évidence systématique des risques pour le climat, en tant que norme à part entière dans le système amélioré de mesures de sauvegarde environnementales et sociales de l'Organisation, et de leur prise en compte dans le cycle de projet de la FAO (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation);</p> <p>b) du soutien qu'apportera OCB à l'Initiative Main dans la main en recensant les possibilités de fournir des données et outils liés au climat à l'appui des pays et partenaires,</p> | OCB | En cours | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|--|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>une analyse intersectorielle des éléments moteurs et des solutions en matière de changement climatique;</p> <p>ii. s'assurer que les actions directement ou indirectement liées au changement climatique soient systématiquement prises en compte dans le cycle de programme/projet, y compris pour ce qui est de l'analyse et de la gestion des risques et vulnérabilités multiples et systémiques, et des mesures de sauvegarde environnementales et sociales prises aux niveaux de la conception, de la mise en œuvre, et du suivi et de la communication des progrès;</p> <p>iii. inclure la question du changement climatique, en coordination avec les gouvernements des Membres, aux objectifs et cibles des cadres de programmation par pays et, le cas échéant, du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable; et</p> <p>iv. associer une évaluation des réalisations, risques et compromis à tout exercice d'évaluation.</p> | | <p>en vue de bâtir une résilience fondée sur des éléments factuels, en intégrant les statistiques existantes de la FAO en matière de changement climatique (FAOSTAT). On s'appuiera pour ce faire sur la contribution actuelle d'OCB à la plateforme de données géospatiales de l'Initiative Main dans la main, qui vise à faciliter l'échange de savoirs et de données;</p> <p>c) de l'intégration des questions liées au changement climatique dans les cadres de programmation par pays de la FAO et dans la contribution de la FAO au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable;</p> <p>d) d'une prise en compte accrue des questions liées au changement climatique dans le Cadre stratégique de la FAO (2022-2031), par l'intermédiaire du programme prioritaire proposé sur l'action pour le climat au service des systèmes agroalimentaires et d'autres programmes pertinents;</p> <p>e) d'un renforcement du cadre de suivi et d'établissement de rapports de la Stratégie relative au changement climatique; et</p> <p>f) d'une prise en compte accrue des questions liées au changement climatique dans les activités opérationnelles de l'Organisation, par la mise en œuvre de la Stratégie de durabilité environnementale de la FAO (2020-2030) («joindre les actes à la parole»).</p> | | | |

| | | | | | |
|--|------------------------|--|--|---------------------------------|------------|
| <p>Recommandation 4: La FAO devrait améliorer la façon dont elle quantifie et rend compte de ses contributions positives à l'ODD 13. Pour planifier, suivre et rendre compte de l'impact des programmes, activités opérationnelles et installations de la FAO sur les gaz à effet de serre, et dans le cadre de son plan d'action, la FAO devrait:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. assurer la surveillance des émissions de gaz à effet de serre en établissant des objectifs, et en mesurant les progrès à l'aune de ceux-ci, y compris pour les programmes et projets ayant des répercussions probables sur les émissions de gaz à effet de serre et les puits de carbone; ii. assurer, promouvoir et renforcer la diffusion et l'utilisation d'outils internes de traçage et de mesure des gaz à effet de serre, chaque fois que c'est pertinent; iii. le cas échéant, définir des indicateurs et assurer un suivi de l'adaptation au changement climatique en vue de contribuer à une résilience accrue des groupes cibles prioritaires de la FAO; iv. suivre les réalisations et progrès en termes de résultats auxquels l'Organisation a contribué par son soutien, au niveau des pays, aux contributions déterminées au niveau national, aux plans nationaux pour l'adaptation et au Cadre de Sendai; et v. mettre en place des projets de géoréférencement sur l'utilisation des terres, les forêts, les pêches et l'aquaculture (le cas échéant) pour assurer le traçage et le suivi des résultats, ainsi que l'utilisation de données géocodées aux fins de l'évaluation, de la triangulation des ensembles de données, et des évaluations d'impact. | <p>Acceptée</p> | <p>Tous les projets de la FAO ayant des répercussions positives au niveau du carbone devraient prévoir des dispositifs de mesure et de quantification des progrès en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de séquestration de carbone au moins trois fois pendant la durée de vie du projet (valeur de référence, à mi-parcours et à la clôture du projet).</p> <p>OCB continuera de promouvoir la mesure des répercussions positives sur le carbone des programmes de terrain du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat.</p> <p>OCB dirigera le recensement de tous les outils disponibles pour promouvoir l'intégration accrue des dispositifs de traçage des gaz à effet de serre dans les projets et programmes de terrain. Il s'agit par exemple des outils de la FAO que sont EX-ACT et GLEAM, et des cadres nationaux/internationaux en place, tels que REDD+. Il s'agit également des connaissances statistiques relatives aux émissions, telles que celles rassemblées au sein de la base de données FAOSTAT.</p> <p>On envisagera la possibilité d'utiliser un marqueur distinct pour les questions relatives au changement climatique dans les examens de projets menés par le Comité chargé de l'examen de programmes et de projets, et de désigner un point focal sur le changement climatique au sein de ce comité.</p> <p>OCB consultera les divisions compétentes et se coordonnera avec elles afin d'étudier la possibilité d'utiliser ses outils et données pour suivre et quantifier la contribution de la FAO à l'ODD 13. Il s'agira notamment d'utiliser des indicateurs pour mesurer l'incidence de son action en matière d'adaptation, ainsi que des politiques et plans des pays, y compris des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux pour l'adaptation, entre autres. OCB pourra diriger la formulation de critères spécifiques relatifs à</p> | <p>OCB, NFO, Scientifique en chef, Économiste en chef et responsables de la formulation de projets, Comité décentralisé chargé de l'examen de programmes et de projets</p> | <p>Décembre 2021 et au-delà</p> | <p>Non</p> |
|--|------------------------|--|--|---------------------------------|------------|

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|--|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| | | l'adaptation à l'aune desquels examiner les projets et programmes. | | | |
| Recommandation 5: Afin de renforcer le suivi de ses travaux et réalisations en matière de changement climatique, de mieux rendre compte de ceux-ci et de fournir des rapports plus précis sur le financement de l'action pour le climat, la FAO devrait améliorer et rendre obligatoire la mise en avant des effets sur le changement climatique de tous les projets qu'elle mène. Elle devrait entreprendre un contrôle de la qualité de cette mise en avant, actuelle et future, en vue de garantir la conformité avec les directives de l'OCDE sur les marqueurs relatifs au changement climatique, et introduire des marqueurs relatifs aux ODD pour mieux rendre compte des progrès au regard des cibles des ODD. La FAO devrait également veiller à ce qu'une formation et des conseils adéquats soient fournis dans le cadre de la formation au cycle de projet. Étant donné que le suivi des réalisations de l'action pour le climat, y compris du financement de cette action, est directement lié aux marqueurs relatifs au changement climatique, les rapports sur le budget de l'action climatique devraient être révisés en conséquence. OCB devrait assurer la gouvernance et la coordination du processus dans son ensemble. | Acceptée | <p>OCB finalise actuellement une note d'orientation sur la façon d'utiliser et d'attribuer les marqueurs relatifs à l'adaptation au changement climatique, qui ont été introduits dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain sur la base du système de classification de l'OCDE. Ces marqueurs, ainsi que les marqueurs relatifs aux ODD pertinents, le cas échéant, aideront à faire ressortir et à identifier les projets de la FAO ayant un objectif relatif au changement climatique, et à soutenir le suivi et la communication des résultats du portefeuille d'action de la FAO face au changement climatique.</p> <p>OCB coordonnera les prochaines étapes, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en mettant la note d'orientation à disposition des utilisateurs du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain; b) en offrant des formations sur les marqueurs aux utilisateurs et aux points focaux sur le climat; et c) en mettant en place un mécanisme d'assurance qualité afin d'examiner et de suivre régulièrement les projets auxquels ont été assigné un marqueur relatif au changement climatique. | OCB, OSP, PSS | 2021 | Non |
| Recommandation 6: Pour contribuer efficacement à l'action pour le climat, la FAO devrait adopter, de manière intégrée et holistique, une approche des systèmes alimentaires qui soit cohérente, durable, inclusive, et axée | Acceptée | La Direction est d'accord avec le fait que les solutions destinées à faire face au changement climatique vont au-delà de la production et des simples chaînes de valeur et devraient prendre en | OCB, ESF, ESA | En cours | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|--|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>sur de faibles émissions, ainsi que sur la résilience face au changement climatique, et elle devrait la promouvoir aux niveaux mondial, régional et national. Les risques et bénéfices potentiels et les compromis nécessaires en lien avec le climat devraient être mentionnés explicitement dans les évaluations des systèmes alimentaires, et il conviendrait de concevoir des interventions visant à assurer la transition des systèmes alimentaires vers des modèles plus durables et équitables. Si l'on veut que des solutions opérationnelles sur mesure soient proposées face au changement climatique, les différentes corrélations doivent être faites de manière explicites, en lien avec tous les points d'entrée du système alimentaire, de la terre et des ressources en eau jusqu'à la consommation et aux déchets, en passant par les chaînes de production et de valeur, y compris en ce qui concerne les aspects directement connexes, tels que l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Les interventions devraient être en synergie avec l'action menée aux niveaux mondial et national par la FAO face au changement climatique, au moyen notamment des politiques et processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, du soutien de la FAO aux contributions déterminées au niveau national et aux ODD, et des plan d'action régionaux et nationaux en matière de réduction/gestion des risques de catastrophe du Cadre de Sendai, qui doivent être actualisés d'ici 2020.</p> <p>La pandémie de covid-19 et la reprise verte préconisée par le système des Nations Unies devraient aider la FAO à promouvoir des actions visant à faire évoluer et à transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires touchés par les retombées socioéconomique de la crise. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en</p> | | <p>compte les questions directement liées à la consommation (choix alimentaire, gaspillage alimentaire, développement du marché, etc.) ainsi que les interconnexions au sein des systèmes alimentaires. Elle convient de même que des approches et des solutions intégrées, durables et respectueuses de la nature, qui prennent en considération toutes les questions environnementales et socioéconomiques liées à l'évolution des systèmes alimentaires, au-delà des seules questions de changement climatique, doivent être adoptées. Dans cette optique, OCB continuera d'élaborer des orientations et de fournir des outils et méthodologies afin d'intégrer les questions de changement climatique, d'énergie, de biodiversité et d'environnement aux politiques, stratégies et programmes de transformation du système agroalimentaire. Outre le soutien apporté par la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) pour inclure une approche axée sur les systèmes alimentaires dans les projets, programmes et manifestations liés au climat, OCB et ESF aideront les équipes régionales et nationales à mettre en œuvre des approches intégrées plus complètes.</p> <p>OCB s'emploiera, avec l'équipe de la FAO chargée des actions et du relèvement face à la covid-19, ainsi qu'avec les divisions compétentes, à mobiliser des ressources et à mettre en œuvre des programmes et projets de reprise verte face à la covid-19, en lien avec le nouveau programme prioritaire de la FAO sur des systèmes agroalimentaires résilients face au climat.</p> | | | |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|---|---|-----------|---|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| 2021, offre une autre occasion en or pour la FAO de se positionner comme chef de file mondial s'agissant d'aider les pays dans leur transition vers des modes de production et de consommation alimentaires plus durables dans un contexte de changement climatique. | | En étroite coopération avec ESF, OCB contribuera au prochain Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) en vue d'accroître la visibilité mondiale de la FAO et son engagement en faveur d'une transformation de nos systèmes alimentaires dans un contexte de changement climatique. OCB jouera notamment le rôle de point focal de la FAO pour la piste d'action 3, intitulée «Stimuler une production respectueuse de la nature», du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. | | | |
| <p>Recommandation 7: Afin de garantir un véritable engagement de tous les groupes de population dans la lutte en faveur d'une action pour le climat améliorée et plus inclusive, la FAO devrait intégrer à tous ses travaux liés au changement climatique le principe fondamental du Programme 2030 visant à faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte. Des lignes directrices en matière d'inclusion des femmes et des jeunes, des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et d'autres groupes vulnérables, marginalisés et discriminés, tels que les peuples autochtones et les personnes handicapées, devraient être clairement définies dans le cadre des initiatives liées au changement climatique. Ces lignes directrices devraient guider les actions d'autonomisation et de transformation dans le contexte plus large des systèmes agricoles et alimentaires.</p> <p>i. Sur la base des évaluations des inégalités entre les sexes, la FAO devrait intégrer la question du genre dans son action pour le climat, en reconnaissant les talents, capacités, rôles et vulnérabilités spécifiques des femmes et des hommes, pour relever les défis associés à l'accès des femmes aux ressources, aux avantages et à la prise de décisions, et créer et cibler des résultats</p> | Acceptée | <p>OCB a récemment créé un Groupe de la jeunesse qui déploiera un plan d'action afin de mieux faire participer les jeunes à l'action de la FAO en matière de changement climatique, notamment:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. en mettant en place des programmes relatifs au changement climatique axés sur les jeunes; ii. en nommant des représentants de la jeunesse au sein d'OCB afin de représenter celui-ci à l'extérieur dans le cadre de groupes de travail et de réunions; iii. en désignant un jeune employé au sein de chaque projet ou programme à l'appui de la gestion de projet/programme; et iv. en organisant des formations à l'intention des chefs d'équipe sur la manière d'améliorer le recours à la force motrice des jeunes, et de favoriser la participation de la jeunesse. <p>OCB travaille activement sur les questions de genre en collaboration avec les équipes compétentes de la FAO et continuera d'accroître sa visibilité tant à la FAO qu'à l'extérieur, et d'intégrer le principe</p> | OCB, ESP, ESA, Comité de la jeunesse et Comité sur les femmes | 2021-2022 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|--|-------------------|----------|---|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>transformatifs spécifiques en matière de parité hommes-femmes dans tous les programmes relatifs au changement climatique, en insistant notamment, mais pas seulement, sur l'inclusion et la participation des femmes. La FAO devrait assurer le suivi de la mise en œuvre sur le terrain des projets dotés de marqueurs climatiques et de marqueurs relatifs au genre, afin de s'assurer que les résultats escomptés sont atteints à tous les niveaux;</p> <p>ii. La FAO doit élaborer des directives internes pour institutionnaliser l'inclusion et la participation des jeunes à tous les programmes liés au changement climatique. Les difficultés, besoins et possibilités spécifiques qui sont ceux des jeunes doivent être mis en évidence et pris en compte si l'on veut rendre les interventions menées dans le cadre de l'action pour le climat plus inclusives et efficaces;</p> <p>iii. La participation et le soutien des migrants et des personnes déplacées, des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et d'autres groupes vulnérables, marginalisés et discriminés, doivent être systématiques dans les actions liées au climat, en particulier celles portant sur l'adaptation aux multiples risques climatiques. L'inclusion doit être basée sur une compréhension des capacités, vulnérabilités, risques et possibilités spécifiques des différents groupes concernés.</p> | | <p>visant à faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte, dans le respect des thèmes transversaux de la jeunesse, du genre et de l'inclusion qui, avec l'ODD 10, constituent les piliers fondamentaux du nouveau Cadre stratégique de la FAO (2022-2031) et des directives spécifiques qui y sont associées.</p> <p>ESP travaillera en étroite coopération avec OCB afin d'aborder les questions d'égalité des sexes et d'inclusion dans les activités liées au climat, notamment: en renforçant les capacités nationales des responsables de l'élaboration des politiques ainsi que des chercheurs, dans le cadre des contributions déterminées au plan national et des plans d'adaptation nationaux; en aidant les pays à formuler et mettre en œuvre des projets et programmes transformateurs au regard de l'égalité des sexes, l'accent étant mis sur les populations vulnérables, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté; en comblant les lacunes en matière de connaissances sur les conséquences hétérogènes du changement climatique dans le secteur agricole; et en analysant et diffusant des bonnes pratiques et technologies novatrices et respectueuses des sexospécificités, pour une agriculture intelligente face au climat.</p> <p>Par ailleurs, les équipes et le groupe de travail technique sur le changement climatique d'ESP élaboreront des directives internes afin de faire en sorte que les programmes de la FAO liés au changement climatique incluent la jeunesse.</p> <p>En s'appuyant sur le Cadre de la FAO sur les migrations et sur la publication <i>Migration</i>,</p> | | | |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|---|-------------------|-----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| | | <i>Agriculture and Climate Change</i> (migration, agriculture et changement climatique), un soutien ciblé à destination des groupes concernés par la migration sera intégré à ces directives, l'accent étant mis sur la prise en compte de leurs vulnérabilités et la promotion de stratégies d'adaptation permettant la résilience. | | | |
| Recommandation 8: la FAO devrait systématiquement associer les peuples autochtones et les éleveurs pastoraux à son action pour le climat, en s'assurant que ces groupes sont pris en compte dans les unités techniques clés ainsi qu'au niveau décentralisé. Elle devrait accorder de la valeur aux solutions innovantes que les savoirs, la gestion territoriale et les systèmes alimentaires traditionnels des peuples autochtones sont susceptibles d'apporter à l'action pour le climat dans tous les pays concernés. Pour plus d'efficacité, la FAO devrait constituer une meilleure base de connaissance sur les droits de propriété et d'accès individuels et collectifs. Son travail avec les peuples autochtones s'appuie sur les actions qu'elle mène au niveau mondial, comme le Pôle de connaissances mondial sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, approuvé par le Comité de l'agriculture, et l'Organisation devrait renforcer ses liens avec la plateforme de la CCNUCC sur les peuples autochtones. Pour atteindre cet objectif, la FAO devrait renforcer son Unité chargée des peuples autochtones. | Acceptée | Avec la mise en place, dans le cadre de la CCNUCC, de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et de son Groupe de facilitation, OCB et la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) continueront d'apporter une contribution croissante, par l'intermédiaire de propositions et d'ateliers de partage de l'expérience de la FAO en matière de systèmes alimentaires autochtones, en vue de mettre en œuvre le programme d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets au sein des peuples autochtones. OCB et PSU tireront parti des groupes de travail déjà en place (pour les groupes extérieurs à la FAO: Groupe des amis des peuples autochtones et Fonds en dépôt multidonateurs; et pour le groupe interne à la FAO: Groupe de travail interdépartemental sur les peuples autochtones) afin de sensibiliser aux liens entre les peuples autochtones, leurs | OCB, PSU | 2021-2022 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|---|-------------------------|-----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| | | <p>vulnérabilités face aux incidences du changement climatique et leur savoir traditionnel, dans la perspective de renforcer l'action pour le climat et la résilience face à celui-ci.</p> <p>En collaboration avec l'équipe chargée des questions de régime foncier, des produits axés sur la connaissance (publications, articles, et séminaire en ligne) seront élaborés et diffusés afin de sensibiliser à la reconnaissance des différents régimes fonciers des communautés autochtones au niveau national.</p> | | | |
| <p>Recommandation 9: Pour s'éloigner des projets fragmentés, menés à court terme par des divisions individuelles avec une portée géographique et thématique limitée, la FAO devrait penser stratégiquement, planifier et doter de moyens une nouvelle approche programmatique axée sur l'action pour le climat, qui soit stratégique, à long terme et intégrée, et susceptible d'avoir des répercussions inclusives, à faibles émissions, résilientes face au climat, durables et à vaste échelle sur les moyens d'existence, les paysages, les systèmes alimentaires et les sociétés, dans la droite ligne de l'ODD 13.</p> <p>i. Le modèle d'activité de la FAO étant fondé sur des projets individuels (en ce qui concerne l'action pour le climat, ils sont principalement financés par le FEM et le Fonds vert pour le climat), ceux-ci devront être intégrés et coordonnés dans un cadre programmatique alignant ses priorités d'action climatique et celles d'autres projets de la FAO. L'Organisation doit asseoir son adhésion aux activités les plus susceptibles d'apporter un changement véritablement transformateur (élaboration de politiques, produits normatifs clés et lobbying international, par exemple), qui doivent</p> | Acceptée | <p>Il est entendu que la FAO doit investir dans des programmes de haut niveau plutôt que dans des initiatives au coup par coup et des projets moins ambitieux. Il convient d'adopter une approche de l'intégration à plus vaste échelle, sous forme de projets climatiques autonomes (y compris par le FEM ou le Fonds vert pour le climat), qui s'inscrive dans des programmes de transformation plus globale des systèmes alimentaires, faisant converger des perspectives sectorielles et les questions de biodiversité, de dégradation de l'environnement, etc.</p> <p>Cette approche programmatique est la première priorité de la stratégie FAO/FEM, sur le point d'être définitivement approuvée par la haute Direction. Des domaines de travail programmatiques pour l'action FAO/FEM seront définis à une étape ultérieure, dans l'alignement de ce qui est promu dans le Cadre stratégique de la FAO (2022-2031).</p> | OCB, Économiste en chef | 2021-2022 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|---|--------------------|-----------|---|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>prendre la forme d'interventions plus durables, le cœur de financement et la mise en œuvre devant éventuellement relever respectivement du budget ordinaire et du personnel permanent, plutôt que de fonds extrabudgétaires et de consultants;</p> <p>ii. De même, au niveau des pays, la FAO devrait gérer les projets d'action pour le climat comme un portefeuille de programmes de pays, en récoltant des financements dans le cadre de différents projets, pour plus d'efficacité et un meilleur alignement avec les stratégies nationales de mise en œuvre des ODD et les priorités du cadre de programmation par pays, des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux pour l'adaptation et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Le cas échéant, cette action devrait nourrir le processus de réforme des Nations Unies et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</p> <p>iii. La FAO devrait réduire et penser stratégiquement son utilisation des projets pilotes au niveau local et tirer parti de ses produits normatifs, de ses produits axés sur les connaissances, de ses bonnes pratiques et de son expérience institutionnelle à une échelle suffisamment vaste pour opérer un changement véritablement transformateur dans les pays et régions les plus vulnérables.</p> | | <p>OCB mettra également en place et défendra des programmes thématiques phares, au niveau national ou multinational, sur le changement climatique, faisant converger la FAO, les partenaires et les donateurs. Cette manière de faire aidera à définir et à articuler clairement les priorités de la FAO et à favoriser la collaboration entre les ministères, en particulier les ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie.</p> <p>Les priorités stratégiques d'OCB et du Fonds vert pour le climat, conformément au Cadre stratégique de la FAO, soulignent la nécessité de passer d'une approche axée sur les projets à une approche programmatique. Le Fonds vert pour le climat a récemment publié des directives sur l'élaboration de telles approches, et l'Unité OCB/Fonds vert pour le climat met actuellement au point trois programmes pour y donner suite (pêches, recarbonisation des sols, Grande muraille verte). D'autres concepts relatifs aux approches programmatiques du Fonds vert pour le climat en sont aux premiers stades de la conceptualisation, notamment en partenariat avec d'autres entités accréditées (organismes ayant leur Siège à Rome, Programme des Nations Unies pour le développement et autres).</p> | | | |
| <p>Recommandation 10: La FAO ne peut à elle seule relever tous les défis et gérer tous les aspects de domaines d'action pour le climat intégrés et complexes, comme les systèmes alimentaires ou la gestion intégrée des espaces terrestres et marins. Elle devrait par conséquent redoubler d'efforts pour mettre en place et consolider des partenariats avec des parties prenantes multisectorielles, sur la base des avantages</p> | Acceptée | En accord avec le fait que les procédures institutionnelles d'établissement de partenariats avec le secteur privé doivent être simplifiées et s'inscrire pleinement dans la Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 ainsi que dans l'examen en cours du cadre de diligence nécessaire de la FAO, OCB | OCB, PSU, PSS, PSR | 2021-2022 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|--|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>comparatifs respectifs de chacune, plutôt que d'entrer en concurrence pour des thèmes, une importance institutionnelle ou l'obtention d'un financement.</p> <p>Pour pouvoir dépasser son approche habituelle de l'action pour le climat, la FAO devrait renforcer et diversifier ses partenariats et rechercher des partenariats stratégiques et innovants avec le secteur privé (des entreprises agroalimentaires locales aux sociétés internationales), des organisations de producteurs et de consommateurs, des institutions financières publiques et privées, des organisations de la société civile, des universités et des groupes de réflexion. Ces partenariats devraient viser à transformer les systèmes alimentaires et à débloquer des financements pour des pratiques respectueuses du climat dans la gestion de l'alimentation et des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'efficacité des énergies renouvelables et le remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables. Pour y parvenir, les procédures internes devront être allégées et plus adaptables, tel que recommandé dans l'évaluation de la contribution de la FAO à l'ODD 2 (2020) et l'évaluation de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé (2019).</p> | | <p>prendra les mesures ci-après pour renforcer les partenariats avec les parties prenantes multisectorielles et le secteur privé en particulier:</p> <ol style="list-style-type: none"> Créer au sein d'OCB une fonction de coordination avec PSU sur la mise en place de partenariats et la gestion des relations, afin de renforcer les partenariats avec les autres organisations, institutions et acteurs du secteur privé œuvrant dans le domaine du changement climatique et le secteur agricole, et de tirer parti de partenariats à forte visibilité au niveau des politiques internationales; conduire une évaluation des partenariats stratégiques et transformateurs prioritaires; élaborer et mettre en œuvre une stratégie claire pour favoriser les relations de partenariats et de collaboration (y compris avec des gouvernements); et soutenir stratégiquement et financièrement les alliances multipartenaires actuellement en place sous l'égide d'OCB qui incluent le secteur privé parmi leurs membres, comme l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques. | | | |
| <p>Recommandation 11: Afin d'assurer une exécution efficace et efficiente de ses activités relatives à l'action pour le climat, la FAO devrait mener une évaluation intégrée des besoins en matière de capacités pour mettre en évidence les éventuels lacunes, besoins et possibilités en termes de capacités et ajuster en conséquence la dotation en personnel, le financement, et la communication et la collaboration entre les bureaux du Siège et les bureaux décentralisés.</p> | Acceptée | <p>OCB mènera une évaluation à l'échelle de l'Organisation des besoins en matière de capacités dans le domaine du changement climatique. Les domaines ci-après en particulier doivent être évalués afin d'améliorer l'exécution des mandats de la FAO et d'OCB:</p> <ol style="list-style-type: none"> mener un exercice de cartographie afin de faire coïncider les besoins opérationnels et | OCB | Fin 2021 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|--|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>Le renforcement des capacités et la consolidation des ressources humaines ne devraient pas être les mêmes à tous les niveaux organisationnels. Les politiques et décisions en matière de financement et de ressources humaines doivent suivre l'évaluation des besoins de capacités pour la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique et du plan d'action afférent.</p> <p>En s'appuyant sur l'expérience du Réseau technique sur le changement climatique et du Groupe de coordination des contributions déterminées au niveau national, ainsi que sur les processus de coordination en amont de la Conférence des parties à la CCNUCC, la FAO devrait établir des réseaux de communication formels sur l'action pour le climat et des liens avec ses programmes clés (voir recommandation 9) entre les personnels concernés au Siège et dans les bureaux décentralisés. Un système de gestion des connaissances plus solide, permettant de tirer parti des connaissances de la FAO et d'en promouvoir l'utilisation, est nécessaire afin d'encourager l'échange continu d'informations et de favoriser les manifestations d'apprentissage mutuel et de renforcement des capacités motivées par le discours institutionnel. La FAO devrait promouvoir, encourager et récompenser la collaboration entre le Siège et les bureaux décentralisés en faveur d'une action pour le climat transformatrice, et décourager activement ce qui peut faire obstacle à la collaboration, tels que les phénomènes de concurrence pour un financement.</p> | | <p>l'expertise technique en matière de changement climatique, y compris en termes de ressources humaines et au niveau des bureaux décentralisés, dans le but de mettre en évidence les ressources et les compétences nécessaires pour exécuter le mandat; et</p> <p>b) mener un exercice de cartographie spécifique des politiques et de l'expertise technique en matière de changement climatique aux niveaux des bureaux de pays et des bureaux régionaux.</p> | | | |
| <p>Recommandation 12: La FAO devrait devenir un ambassadeur mondial des approches intégrées de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation (avec des systèmes alimentaires inclusifs et durables clairement axés sur le climat) ainsi que de la</p> | Acceptée | OCB coordonnera l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de communication, en consultation avec OCC, sans oublier des mécanismes d'apprentissage, un cadre logique, le respect du principe de transparence, une approche | OCB, OCC, ESS | Fin 2021 | Non |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|--|--|--|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>gestion intégrée des espaces terrestres et marins. Son discours global et sa Stratégie relative au changement climatique doivent être appuyés par une stratégie de communication ciblée sur le public spécialisé et le grand public. Cette stratégie de communication devrait:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. sensibiliser et informer le public sur la production et la consommation alimentaires inclusives, à faibles émissions, résilientes face au changement climatique et durables; donner aux producteurs, aux autres acteurs de la chaîne de valeur alimentaire et aux consommateurs les moyens de faire évoluer leur comportement vers des pratiques respectueuses du climat et durables dans les systèmes alimentaires; ii. renforcer encore le rôle de chef de file de la FAO dans la mise en évidence et le traitement des incidences du changement climatique sur des questions essentielles liées à l'alimentation et à l'agriculture, telles que la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition; iii. utiliser des données crédibles sur l'état des ressources naturelles renouvelables et communiquer largement sur des questions telles que la productivité, la perte de biodiversité, la déforestation, la dégradation des forêts, des sols et des sources d'eau douce, la gestion non durable des ressources aquatiques vivantes et l'interaction entre les facteurs de valeur de ces ressources et le changement climatique (y compris en ce qui concerne l'alimentation, la production et la consommation alimentaires); iv. tirer parti du rôle de chef de file de la FAO au sein des plateformes existantes telles que le réseau One Planet pour des systèmes alimentaires durables, l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, le Programme ONU-REDD et | | <p>programmatische et un plan de communication sur les médias sociaux.</p> <p>Des points focaux pour la communication ainsi que des points focaux chargés des médias sociaux seront nommés pour chaque axe de travail d'OCB afin de renforcer le message de la FAO sur le changement climatique.</p> <p>La FAO utilisera et diffusera largement les produits de données statistiques sur le changement climatique et les processus d'établissement de rapports associés (FAOSTAT) comme moyen de renforcer la collaboration au sein de l'Organisation et avec les points focaux nationaux.</p> | | | |

| Recommandation issue de l'évaluation | Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée | Plan de la Direction | | | Date |
|---|--|---|-------------------|----------|--|
| | | Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet | Unité responsable | Échéance | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
| <p>le Partenariat de Marrakech pour une action mondiale pour le climat, afin d'attirer l'attention sur les travaux menés par l'Organisation pour proposer des solutions climatiques favorisant des systèmes alimentaires inclusifs, à faibles émissions, résilients et durables;</p> <p>v. promouvoir et permettre l'utilisation par d'autres institutions et conventions des outils de surveillance de la FAO dans le domaine climatique;</p> <p>vi. assurer une présence visible lors de manifestations clés dans le domaine du changement climatique, avec des messages forts basés sur le discours de la FAO relatif au climat, où la transformation de l'ensemble du système agricole et alimentaire fait partie de l'ensemble de solutions essentielles en matière de climat, de biodiversité, de santé et de crise alimentaire;</p> <p>vii. participer plus activement à des réseaux interinstitutions œuvrant dans d'autres secteurs que le secteur purement agricole (systèmes alimentaires en général, financement de l'action climatique, santé, nutrition, etc.); et</p> <p>viii. faire le lien entre les messages sur la fréquence, la gravité et l'interconnexion croissantes des nombreux risques climatiques et le trio action humanitaire/action pour le développement/action pour la paix, et la nécessité d'une réponse coordonnée et anticipative aux catastrophes liées au climat.</p> | | | | | |